

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mardi 15 mai 2018 à compter de 8 h 30.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

ABSENCE : M. Philip Tétrault, maire du village de Warden.

Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, et Mme Jessica Tanguay, greffière sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8 h 30.

2018-05-185 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de rouvrir la séance.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2018-05-186 CONTRAT NUMÉRO 2017/002 – COLLECTE, TRANSPORT ET MISE EN VALEUR DES PLASTIQUES AGRICOLES – AVIS D'INFRACTION ET PÉNALITÉS À SERVICES RICOVA INC. - SUIVI

ATTENDU que la MRC a conclu le contrat numéro 2017/002 pour la collecte, le transport et la mise en valeur des plastiques agricoles avec Services Ricova inc.;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2018-05-171;

ATTENDU que le fournisseur, Services Ricova inc., a poursuivi le 10 mai 2018 la collecte de plastiques agricoles qui devait être complétée en un jour seulement, soit le 9 mai 2018;

ATTENDU la rencontre du 14 mai 2018 à laquelle ont participé un représentant de Services Ricova inc., la directrice du Service des matières résiduelles de la MRC et le chef de projet désigné par la MRC à titre de responsable de la surveillance de l'exécution du contrat;

ATTENDU les mesures correctives proposées par Services Ricova inc. afin que les déficiences constatées dans l'exécution du contrat cessent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'exiger à Services Ricova inc. de soumettre par écrit à la chef de projet, dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la présente résolution, le détail des mesures correctives que Services Ricova inc. entend déployer pour pallier aux problématiques vécues et assurer une exécution complète du service dans le respect des dispositions prévues au contrat;
2. D'informer Services Ricova inc. qu'à défaut de déposer, par écrit, le détail des mesures correctives dans le délai prévu, la MRC résilie le contrat numéro 2017/002 tel que prévu à l'article 3.4.12 DÉFAUT DU FOURNISSEUR DE SERVICES dudit contrat en raison du non-respect des obligations qui incombent à Services Ricova inc. et de leur manque de célérité et de diligence dans son exécution;
3. D'informer Services Ricova inc. qu'à défaut de respecter le calendrier de collecte lors de celle du mois de juin 2018, la MRC procédera à la résiliation du contrat numéro 2017/002 tel que prévu à l'article 3.4.12 DÉFAUT DU FOURNISSEUR DE SERVICES dudit contrat sans autre avis ni délai.

Une copie de la présente résolution est également transmise à la caution au contrat, à savoir AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue.

2018-05-187 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de lever la séance à 8 h 37.

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

M. Paul Sarrazin, préfet